

Fonds de Dotation Legros

Catalogue Formations 2025



Qualiopi
processus certifié

🇫🇷 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation



11 rue des Moulières
Centre Unika
06100 Le Cannet



fondslegros.com



09 51 53 18 14



fondslegros.vb@gmail.com

N déclaration d'activité : 93.06.07481.06
N° SIRET: 79770166100028



Créé le 14 juin 2013, le Fonds de Dotation Legros est né de la volonté de Madame Simone Legros de soutenir et accompagner les familles ainsi que les professionnels intervenant auprès d'enfants présentant des troubles du neurodéveloppement.

Le Fonds Legros s'engage, depuis sa création, à faire progresser les droits des personnes en situation de handicap et à renforcer l'accompagnement des familles confrontées à des parcours souvent complexes.

Notre ambition : rendre effectifs les droits et les compensations auxquels chacun peut prétendre, en outillant les acteurs de terrain et en éclairant les familles dans leurs démarches.



Face à une législation complexe et en constante évolution, il est essentiel de bien comprendre les dispositifs existants et de développer les compétences nécessaires pour les mettre en oeuvre.



Notre catalogue propose des formations alliant apports théoriques clairs, cas pratiques et échanges d'expériences.

En choisissant de vous former avec le Fonds Legros, vous participez à la construction d'une société plus juste et plus inclusive, où les droits deviennent une réalité pour tous.



**Pour vous inscrire : fondslegros.vb@gmail.com
contact : 09 51 53 18 14 ou 06 79 20 15 06**





Dans une démarche inclusive, notre pôle de formation certifié Qualiopi s'adressent aux professionnels du secteur médico-social, aux personnes en situation de handicap, à leurs proches ainsi qu'à toute personne engagée dans ce domaine

Nos formations sont animée par Madame Carine Taddia, responsable du Fonds Legros qui exerce dans le champ du handicap depuis plus de 25 ans.

Elle dispose d'une expertise reconnue en matière de droits et de dispositifs de compensation, et accompagne les professionnels et les familles dans la compréhension et la mise en œuvre des démarches.

FORMATION EN INTRA OU INTER ENTREPRISE

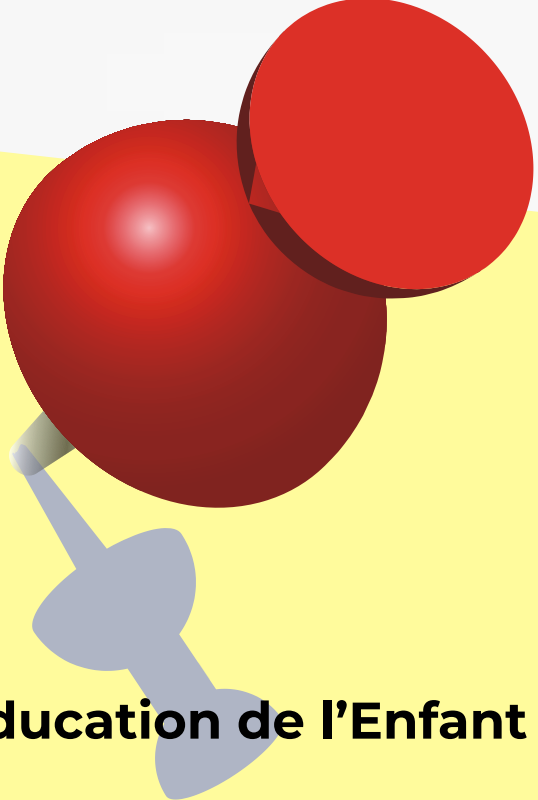


Pour l'ensemble de nos formations, en 2021,2024 ,
99% de nos stagiaires ont été très satisfaits ou satisfaits du programme

Satisfaction du contenu 99%

Satisfaction de la qualité de l'animation 99%





Droits et Compensations



L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé



L'Allocation aux Adultes Handicapés



16-20 ans Orientations et Compensations



Etablissements et Orientations Adulte



Les Compensations Adulte



Les Recours



La Scolarisation



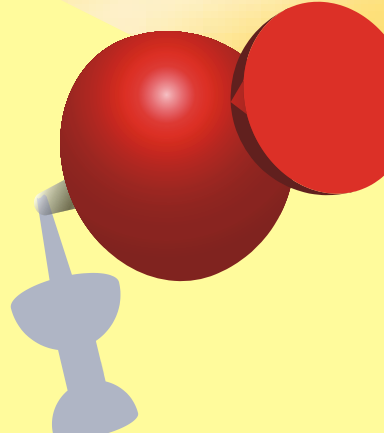
Les Compensations Enfant



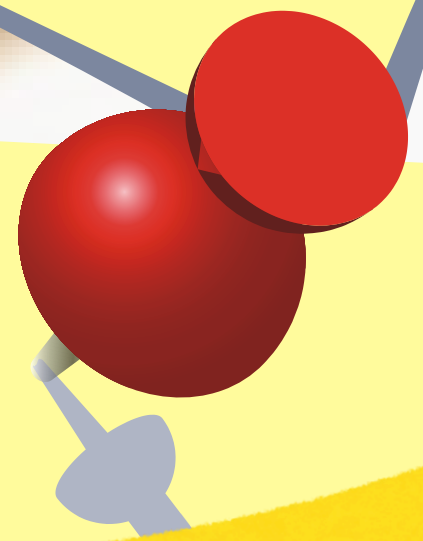
**La Prestation de Compensation du
handicap**



Les Mesures de Protection



Nos Formations



Formations à la carte

**Des formations sur mesure
adaptées à vos besoins**

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé



Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi /Ingénierie de la formation

Durée: 1 journée/ 7 heures

Evaluation des acquis

Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'études de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .

Coût de la formation:

Tarif Professionnel: 220€
Tarif Inter: 1200€
Tarif Famille : 30€
Autres: nous consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître et identifier les conditions d'attribution.
- Identifier les taux d'incapacité
- Définir les différents compléments
- Connaître les critères d'évaluations des différents compléments
- Savoir mettre en œuvre le paiement

Programme de la formation

- Définition du handicap
- Formuler une demande
- Le formulaire MDPH
- Le certificat médical
- Les conditions d'attribution
- L'AEEH de base
- Les compléments 1° à 6 catégories
- L'évaluation des compléments
- Les modalités de mise en œuvre
- Les recours



Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter

Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS
étudiera l'adaptation des moyens de la
prestation pour les personnes en
situation de handicap.

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention
de formation et accord des financements,
nous envisagerons la date la plus appropriée.
Le délai pour la mise en place de la formation
est habituellement de 3 semaines à 3 mois.

La Prestation de Compensation du Handicap



Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi/Ingénierie de la formation

Durée: 1 journée/ 7 heures

Evaluation des acquis

Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'études de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .



Coût de la formation:

Tarif Professionnel : 220 €
Tarif Intra : 1200 €
Tarif Famille : 30€
Autres : nous consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Evaluer l'éligibilité à la PCH
- Connaitre l'ensemble des aides de la PCH
- Savoir formuler une demande
- Connaitre le parcours du dossier
- Savoir mettre en œuvre la PCH

Programme de la formation

- Définition du handicap
- L'éligibilité à la PCH
- L'éligibilité à l'aide humaine
- Définir les besoins
- Les aides de la PCH
- Formuler une demande
- Le parcours du dossier
- Les modalités de mise en oeuvre
- Les modalités de versement
- Les recours



Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS
étudiera l'adaptation des moyens de la
prestation pour les personnes en
situation de handicap.

Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter

Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention
de formation et accord des financements,
nous envisagerons la date la plus appropriée.
Le délai pour la mise en place de la formation
est habituellement de 3 semaines à 3 mois.

La Scolarisation



Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi/Ingénierie de la formation

Durée: 1 journée/ 7 heures

Evaluation des acquis

Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'études de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .

Coût de la formation:

Tarif Professionnel : 220€
Tarif Intra : 1200€
Tarif Famille : 30€
Autres: nous consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les procédures existantes
- Connaître les différents acteurs liés à la scolarisation
- Connaître et différencier les structures du médico-social
- Connaître le process d'une demande de compensation
- Analyser et orienter selon le besoin de l'enfant

Programme de la formation

- Le rôle du parent
- Le PPS
- Le Gevasco
- L'ESS
- Le rôle de l'ERH
- Les compensations scolaires
- L'AESH
- Les dispositifs ULIS
- Les compensations du médico-social



Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS
étudiera l'adaptation des moyens de la
prestation pour les personnes en
situation de handicap.

Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter

Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention
de formation et accord des financements,
nous envisagerons la date la plus appropriée.
Le délai pour la mise en place de la formation
est habituellement de 3 semaines à 3 mois.

Les Compensations Handicap Enfant



Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi/Ingénierie de la formation

Durée: 1 journée/ 7 heures

Evaluation des acquis

Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'études de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .

Coût de la formation:

Tarif Professionnel : 220€
Tarif Intra : 1200€
Tarif Famille : 30€
Autres: nous consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **L'AAEH:** Identifier les conditions d'attribution, les critères d'évaluation des différents compléments
- **La PCH:** Connaître les conditions d'éligibilité - les différentes aides savoir formuler une demande et mettre en oeuvre les décisions MDPH
- **La Scolarisation :** Connaître les différents acteurs, les différentes procédures et les structures du médico-social

Programme de la formation

- Formuler une demande
- Les conditions d'éligibilité
- L'AAEH et ses compléments
- Eligibilité à la PCH
- Eligibilité aide humaine
- Les différents volets de la PCH
- Les modalités de mise en œuvre
- PPS/GEVASCO/ESS c'est quoi?
- Les compensations scolaires



Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter

Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention de formation et accord des financements, nous envisagerons la date la plus appropriée. Le délai pour la mise en place de la formation est habituellement de 3 semaines à 3 mois.

16-20 ans Orientations et Compensations



Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi/Ingénierie de la formation

Durée: 1 jours/ 7 heures

Evaluation des acquis

Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'études de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .

Coût de la formation:

Tarif Professionnel : 440€
Tarif Intra : 2400€
Tarif Famille : 60€
Autres: nous consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Différencier les mesures de protection
- Connaître les possibilités d'orientations et les différents acteurs
- Définir les services et les établissements du médico social
- Evaluer le droit à une AAH et/ou à une PCH
- Savoir formuler une demande MDPH

Programme de la formation

- Les mesures de protection
- Poursuite d'études, les possibilités
- le projet professionnel
- les établissements du M.S
- Les compensations financières
- le logement
- formuler une demande MDPH



Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS
étudiera l'adaptation des moyens de la
prestation pour les personnes en
situation de handicap.

Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter

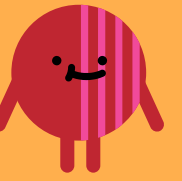
Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention
de formation et accord des financements,
nous envisagerons la date la plus appropriée.
Le délai pour la mise en place de la formation
est habituellement de 3 semaines à 3 mois.

L'Allocation aux Adultes Handicapés



Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi/Ingénierie de la formation

Durée: 1 journée/ 7 heures

Evaluation des acquis

Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'étude de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .

Coût de la formation:

Tarif Professionnel: 220€
Tarif Intra : 1200€
Tarif Famille : 30€
Autres: nous consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître et identifier les conditions d'attribution
- Connaître la RSDAE
- Savoir formuler une demande
- Connaître la majoration de vie autonome
- Connaître les modalités de mise en oeuvre

Programme de la formation

- Définition du handicap
- Les conditions d'attribution
- La RSDAE
- La majoration pour la vie autonome
- La RQTH
- Formuler une demande
- Le parcours du dossier
- Les modalités de mise en œuvre
- Les modalités de versement
- Les recours



Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS
étudiera l'adaptation des moyens de la
prestation pour les personnes en
situation de handicap.



Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter

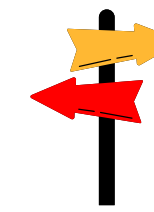
Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention
de formation et accord des financements,
nous envisagerons la date la plus appropriée.
Le délai pour la mise en place de la formation
est habituellement de 3 semaines à 3 mois.

Etablissements et Orientations Adulte



Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi/Ingénierie de la formation

Durée: 1 journée/ 7 heures

Evaluation des acquis

Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'études de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .

Coût de la formation:

Tarif Professionnel: 220€
Tarif intra: 1200€
Tarif Famille : 30€
Autres: nous consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les dispositifs du médico-social
- Définir et mettre en place un projet d'accueil individualisé
- Connaître le rôle d'un conseil de vie sociale
- Focus sur l'habitat partagé
- Connaître les compensations professionnelles

Programme de la formation

- Définition du handicap
- Les dispositifs du médico-social
- Le projet d'accueil individualisé
- Connaître le rôle d'un conseil de vie sociale
- L'habitat partagé
- Les compensations professionnelles
- La réponse accompagnée pour tous
- Formuler sa demande



Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS
étudiera l'adaptation des moyens de la
prestation pour les personnes en
situation de handicap.



Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter



Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention
de formation et accord des financements,
nous envisagerons la date la plus appropriée.
Le délai pour la mise en place de la formation
est habituellement de 3 semaines à 3 mois.

Les Compensations Adulte

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître et savoir élaborer une demande d'AAH et de PCH
- Connaître les modalités d'évaluation de ces prestations
- Savoir mettre en œuvre les décisions de la CDAPH
- Identifier les particularités des différents établissements du médico-social
- Apprécier les différentes possibilités d'orientation professionnelle
- Connaître les possibilités de logement

Programme de la formation

- Les mesures de protection
- L'éligibilité à l'AAH
- L'éligibilité à la PCH
- Définir les besoins
- Les aides de la PCH
- Les compensations professionnelles
- Les dispositifs du médico-social
- L'habitat partagé
- Formuler une demande
- Mise en œuvre

Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter

Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention de formation et accord des financements, nous envisagerons la date la plus appropriée. Le délai pour la mise en place de la formation est habituellement de 3 semaines à 3 mois.

Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi/Ingénierie de la formation

Durée: 1 jours / 7 heures

Evaluation des acquis

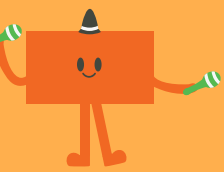
Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'études de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .

Coût de la formation:

Tarif professionnel : 220€
Tarif Intra : 1200€
Tarif famille : 30€
Autres: nous consulter



les Mesures de Protection



Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi/ Ingénierie de la formation

Durée: 1 journée/ 7 heures

Evaluation des acquis

Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'études de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .



Coût de la formation:

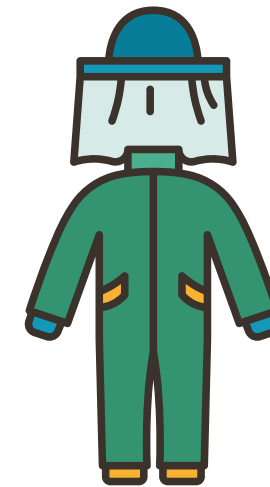
Tarif Professionnel : 220€
Tarif Intra : 1200€
Tarif Famille : 30€
Autres: nous consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Définir et différencier les différentes mesures
- Comprendre le rôle des différents actes
- Etre capable de choisir la mesure adaptée à la personne à protéger
- Savoir formuler et mettre en place une demande

Programme de la formation

- Les mesures de protection : Pour qui? Pourquoi?
- Les actes d'administration, conservatoires, de disposition
- La tutelle
- La curatelle
- L'habilitation familiale
- Le rôle du tuteur
- Les démarches



Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS
étudiera l'adaptation des moyens de la
prestation pour les personnes en
situation de handicap.

Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter

Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention
de formation et accord des financements,
nous envisagerons la date la plus appropriée.
Le délai pour la mise en place de la formation
est habituellement de 3 semaines à 3 mois.

Les Recours

Formateur référent

Carine Taddia/ Responsable du FDL
Valérie Galdi/Ingénierie de la formation

Durée: 1 journée/ 7 heures

Evaluation des acquis

Questionnaire de positionnement, Pré et Post formation
QCM, mises en situation , jeux de rôle,
Questionnaire de satisfaction

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques oraux,
d'études de cas concrets et d'exercices pratiques.
Supports de cours adaptés fournis .

Coût de la formation:

Tarif Professionnel: 220€
Tarif Intra : 1200€
Tarif Famille : 30€
Autres: nous consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les différentes formes de recours
- Identifier les procédures de recours
- Savoir formuler un recours administratif
- Savoir formuler une mise en demeure
- Savoir formuler un recours contentieux

Programme de la formation

- Définition du handicap
- Les différentes procédures de recours
- Le recours administratif
- La mise en demeure
- Le recours contentieux

Accessibilité

Le Fonds de Dotation LEGROS
étudiera l'adaptation des moyens de la
prestation pour les personnes en
situation de handicap.

Modalité de déroulement

Formation en présentiel

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Date et Lieu:

A définir , nous contacter

Profil et prérequis

Tout public
Aucun prérequis attendu

Modalités et délais d'accès

Après acceptation du devis, de la convention
de formation et accord des financements,
nous envisagerons la date la plus appropriée.
Le délai pour la mise en place de la formation
est habituellement de 3 semaines à 3 mois.



Informations pratiques



Procédure d'inscription

L'inscription à nos formations se fait directement :

- par mail à l'adresse : fondslegros.vb@gmail.com
- par téléphone au 09 51 53 18 14
- ou via notre formulaire en ligne disponible sur notre site : fondslegros.com

Dès réception de votre demande, une confirmation d'inscription et une convention de formation vous seront transmises.

Les inscriptions sont validées à réception de la convention signée et, le cas échéant, de l'accord de prise en charge par votre organisme financeur.



Modalités de financement

Nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par :

- les OPCO (Opérateurs de Compétences) de votre secteur,
- Les Fonds d'Assurance Formation pour les indépendants ou profession libérale selon votre activité
- Pôle Emploi ou d'autres dispositifs de financement selon votre situation.



Conditions générales

Les convocations sont envoyées environ 10 jours avant le début de la formation.

- En cas d'annulation par le participant moins de 10 jours avant le démarrage, des frais peuvent s'appliquer selon nos CGV.
- En cas d'annulation de notre part, la session est reportée ou remboursée intégralement.

Conditions Générales de Vente

1.DESIGNATION

Le FONDS DE DOTATION LEGROS, crée le 14 juin 2013, est né de la volonté de Madame Simone Legros, qui souhaitait la mise en place d'accompagnements pour les familles et les intervenants d'enfants porteurs d'autisme et de troubles associés. Dans le cadre de ses missions d'intérêt général le Fonds de dotation Legros propose des formations sur l'autisme et ses spécificités. Le Fonds de dotation Legros est sis 11 Rue des Moulières, 06100 LE CANNET. La déclaration d'activité est enregistrée auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le numéro 93 06 07481.06 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). Le Fonds de dotation Legros développe, propose et dispense des prestations de formations en présentiel. Ces actions de formation entrent dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L 6313-1 du Code du travail. Elles sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

2.CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux formations délivrées par le Fonds de dotation LEGROS. Le fait de signer un Contrat/Convention de formation, professionnelle implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions de vente pour lui-même, l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part du Fonds de dotation LEGROS lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre du Fonds de dotation LEGROS à ses besoins.

3.CONTRACTUALISATION

Pour chaque inscription, sont adressés :
– *un Contrat/Convention, de formation professionnelle à retourner à réception et au plus tard dans les 20 (vingt) jours calendaires. Le Contrat/Convention, de formation professionnelle est réputé valide et entre en vigueur à réception par le Fonds de dotation LEGROS.*
– *une convocation comportant l'adresse exacte du lieu de formation ainsi que les horaires, accès et restauration/hébergement à proximité*
– *le règlement intérieur du fonds de dotation LEGROS*

4.PROPRIETE INTELLECTUELLE – COPYRIGHT

Le Fonds de dotation LEGROS est titulaire de l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle. A ce titre, sans l'accord préalable formel écrit du Fonds de dotation LEGROS, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, diffusion. Le Fonds de dotation LEGROS demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client. Le Fonds de dotation LEGROS se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans ses offres.

5.CONFIDENTIALITE

Le Fonds de dotation LEGROS s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de la formation.

6.REGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que lui-même ou son personnel bénéficiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Il s'oblige à signer à la demi-journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation. Le client – ou selon le cas le bénéficiaire – s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Fonds de dotation LEGROS.

7. REGLEMENT INTERIEUR

Lors de la participation aux formations du Fonds de dotation LEGROS, le Client accepte de fait le règlement intérieur de l'organisme de formation (consultable sur le site du Fonds de dotation LEGROS et adressé au Client) et s'engage à en respecter les dispositions. Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

8. CONDITIONS FINANCIERES

Les coûts d'inscription sont nets de taxe, (Exonération de TVA Article 293B du CGI) et correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre du Fonds de dotation LEGROS. Les règlements sont effectués par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou chèque.

9. ANNULATION ET DEDOMMAGEMENT

Annulation à l'initiative du Fonds de dotation LEGROS
Le Fonds de dotation LEGROS se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie d'un formateur...) sans dédommagement, ni pénalités versées au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas le client sera remboursé des sommes déjà versées.
Le Fonds de dotation LEGROS ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation par le Client doit faire l'objet d'un écrit dans les plus brefs délais.
Toute formation débutée est due intégralité et fera l'objet d'une facturation au client.
Frais de dédommagement
-Jusqu'à 15 jours avant le 1er jour de formation : annulation sans frais.
-Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais sont égaux à 50% du prix de la formation.
Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont de 100% du prix de la formation.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Fonds de dotation Legros s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données personnelles et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ainsi que les législations nationales applicables qui en découlent

11. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige qui n'aurait pu trouver un règlement amiable, les présentes conditions sont régies par le droit français. Tout contentieux lié à la signature, l'interprétation, l'exécution ou encore la résiliation de la convention de formation et la convention d'engagement de formateur, accrédité sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du tribunal compétent.

Le règlement intérieur

SECTION 1 : RÈGLES D’HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 1 – Objet et champ d’application du règlement

Le présent règlement s’applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par le Fonds de Dotation Legros, organisme de formation enregistré sous le n° 93060748106, auprès du préfet de la région Provence Alpes d’Azur.

Les dispositions de présent règlement sont applicables non seulement au sein de l’organisme de formation, mais également dans tout local ou espace accessoire à l’organisme mis à la disposition des stagiaires.

Article 3.1 - Consignes d’incendie

Les consignes d’incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l’organisme de formation . Le stagiaire doit en prendre connaissance

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 4.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l’organisme de formation.

Article 4.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d’absence, de retard ou de départ avant l’horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l’organisme de formation et s’en justifier.

Article 4.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d’émargement au fur et à mesure du déroulement de l’action.

Article 8 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l’organisme de formation, l’usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l’activité de formation. L’utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Article 2 – Disposition générales

Conformément à la législation en vigueur (L6352-3, L6352-5, R6352-1 et 2 du code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles applicables en matière de santé et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline..

Article 3 - Principes généraux et consignes d'hygiène et de sécurité

Dans le cas où l'action de formation se déroule dans les locaux d'une structure autre que le Fonds de Dotation Legros, les principes généraux, consignes d'incendie, consignes concernant les boissons alcoolisées, les drogues, l'interdiction de fumer et les accidents ainsi que toute autre consigne stipulée dans le règlement intérieur de la structure hébergeant les locaux où se déroule l'action de formation doivent être formellement respectés.

Article 3.2 - Boissons alcoolisées et drogues

L’introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite.

Article 3.4 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l’enceinte de l’organisme de formation.

Article 5 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l’organisme de formation, le stagiaire ne peut : entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d’autres fins que la formation ; y introduire, faire introduire ou faciliter l’introduction de personnes étrangères à l’organisme ; procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 6 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter en tenue vestimentaire correcte.

Article 7 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d’avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.



Le Fonds a la capacité de développer des formations sur mesure qui répondent aux besoins particuliers des participants.

Cette flexibilité assure une réponse adaptée à chaque situation en offrant des outils pratiques et des connaissances précises, en fonction des attentes.

Contact

FONDS DE DOTATION LEGROS

Centre Unika

📍 11 rue des Moulières- 06110 Le Cannet

09 51 53 18 14

fondslegros.com

